

Ce reste d'intolérance religieuse pèse trop lourdement sur la conscience catholique pour que tous ceux des loyaux sujets de Sa Majesté Britannique, qui ont le bonheur d'appartenir à l'Eglise Romaine, n'en ressentent pas vivement l'injure et ne se croient pas justifiables de chercher par tous les moyens légitimes à faire disparaître pour jamais une aussi indigne déclaration.

Grand nombre de protestants eux-mêmes, animés d'un esprit de justice, qui nous réjouit et qui les honore, pensent que le temps est venu d'effacer des Statuts de l'Empire ce souvenir néfaste de discordes et de haines; ils jugent l'heure opportune pour donner aux douze millions de catholiques, sur lesquels règne Sa Majesté Edouard VII, ce gage précieux et depuis longtemps désiré de paix et de liberté religieuse. C'est ainsi qu'il y a quelques jours nos hommes politiques canadiens, réunis en session parlementaire à Ottawa, demandaient, sans distinction de croyances ou de partis et par un vote à peu près unanime, l'abrogation de la loi dont nous réclamons nous-mêmes si instamment la disparition, et en cela, nous le savons, ils ne faisaient que refléter le sentiment général du pays.

En faisant la présente démarche, Eminence, et en portant pour ainsi dire, par votre entremise, jusqu'au pied du trône d'Angleterre, l'expression respectueuse de nos légitimes griefs, nous n'avons nullement la pensée de soulever une controverse religieuse qui puisse altérer la paix de l'Empire. C'est, au contraire, l'amour même de cette paix, d'une paix solide et durable, d'une paix fondée sur la justice, qui inspire nos réclamations.

Cette justice tardive, l'Angleterre, Eminence, nous la doit.

Elle la doit à une religion dont les apôtres couvrent le monde et qui a pour Chef et Pontife Léon XIII, c'est-à-dire, de l'aveu même de nos frères séparés, l'un des esprits les plus élevés, les plus nobles, les plus clairvoyants, les plus ouverts aux grandes œuvres sociales, les plus sagement progressifs que l'humanité ait encore produits.

Elle la doit aux catholiques de plus en plus nombreux, répandus sur toute la surface de l'Empire, qui n'ont jamais marchandé leur loyauté à la Couronne, et qui ont bien, ce nous semble, le droit d'exiger en retour que cette Couronne elle-même, dans la personne du Souverain, respecte leurs croyances les plus vénérées et les plus chères.

Elle la doit aux hommes illustres qui, par une série de sages mesures, ont modifié son Droit public, et qui n'ont pas cru faire acte de perturbateurs de l'ordre et de mauvais citoyens en